

LE CONSEIL SYNDICAL : UN RÔLE PRÉPONDÉRANT DANS LA GOUVERNANCE DE LA COPROPRIÉTÉ

DURÉE
3H30

À l'issue de
cette formation,
vous recevrez
une attestation de
formation valable
pour le décompte
d'heures nécessaires
au renouvellement
de la carte
professionnelle.

ASSISTANCE TECHNIQUE

Référent ESI dédié à
l'assistance technique
de la formation
joignable au :
01 71 06 30 30
ou par mail :
fcontinue@fnaim.fr

MOYENS TECHNIQUES

Accès par ZOOM ou
Go To Training, lien de
connexion transmis par
mail au participant

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Support pédagogique
et quizz d'évaluation
finale



OBJECTIFS

Connaître le rôle et le pouvoir dont dispose juridiquement le conseil syndical. Analyser l'incidence de la loi ELAN à travers les nouvelles prérogatives du conseil syndical.

LE PUBLIC CONCERNÉ

Syndic, gestionnaire

LES PRÉ-REQUIS

Aucun

INTERVENANT

Sylvie THOMAS, expert immobilier



INTRODUCTION

BIENVENUE + PRÉSENTATION DU COURS ET DES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES



PARTIE 1

LE RENFORCEMENT DU POIDS DU CONSEIL SYNDICAL VOULU PAR LE LÉGISLATEUR

- Les grandes étapes législatives : 1965 - 1985 - 2000 - 2014 - 2018



PARTIE 2

LE CONSEIL SYNDICAL, UN ORGANE CONSULTATIF ET ACTIF

- Désignation, mission, organisation.
- Droit, obligation, responsabilité.



PARTIE 3

LES POUVOIRS DU CONSEIL SYNDICAL

- Pouvoirs détenus seul.
- Pouvoirs partagés avec le syndic.
- Pouvoirs liés à la délégation de l'AG.
- Pouvoirs que le CS ne détient pas.
- Pouvoirs élargis par la loi ELAN



SYNTHÈSE DU COURS ET CONCLUSION



TEST D'ÉVALUATION + RÉPONSE AUX QUESTIONS + REMERCIEMENT

